

COMMUNE DE MAUVEZIN-SUR-GUPIE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 20/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Lot-et-Garonne

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 20 mai 2025

Nombre de membres en exercice :

14

Nombre de membres

Présents : 14

Excusés : 3

Pouvoirs : 3

Votants : 13

Absent : 1

Date de la convocation :

Le 13 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt mai à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, en séance ordinaire, de cette commune régulièrement convoquée s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de : Monsieur Daniel BORDENEUVE, Maire,

Présents : Ms Daniel BORDENEUVE, Dominique SAVARIAUD, Éric FORESTIER, Antoine ZANOTTO, Michel DUBAUX, Christian MICHELET, et Ulysse SUC ; Mmes Laurence TOUMEYRAGUES, Sandra BARBE et Françoise JORREY.

Excusés : Mesdames Laure BRAQUEHAIS, Delphine SCHWARTZ, Monsieur Michel WALTER.

Pouvoirs : Madame Laure BRAQUEHAIS à Madame Sandra BARBE ; Monsieur Michel WALTER à Monsieur Christian MICHELET ; Madame Delphine SCHWARTZ à Monsieur Dominique SAVARIAUD.

Absente : Madame Estelle ASPART.

Madame Laurence TOUMEYRAGUES a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Devis pour l'extension du parking du local de chasse.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les devis établis par la SARL BOUIJAUD et la SARL TEGR pour l'extension du parking du local de chasse détaillés comme suit :

SARL BOUIJAUD

Montant HT = 12 000.00 €

TVA = 2 400.00 €

Montant TTC = 14 400.00 €

SARL TEGR

Montant HT = 5 635.00 €

TVA = 1 127.00 €

Montant TTC = 6 762.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et **après en avoir délibéré,**
le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés,

VALIDE le devis de la SARL TEGR pour un montant TTC de 6 762.00 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

Adopté à 13 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme

Certifiée exécutoire après transmission le :

Publiée le 22.05.2025

Le Maire,

Daniel BORDENEUVE



La secrétaire de séance

Laurence TOUMEYRAGUES

